

### L'ÉTUDIANT

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Mail EDC : \_\_\_\_\_  
Campus : \_\_\_\_\_

### ANNÉES D'ÉTUDES

Bachelor : 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> \_\_\_\_\_  
Spécialité : \_\_\_\_\_

### LANGUES PARLÉES ET ÉCRITES

Français :	excellent / natif	courant	moyen	débutant
Anglais :	excellent / natif	courant	moyen	débutant
Espagnol :	excellent / natif	courant	moyen	débutant
Italien :	excellent / natif	courant	moyen	débutant
Allemand :	excellent / natif	courant	moyen	débutant

Autre : \_\_\_\_\_

Si TOEIC / TOEFL ou autre, test de langue :  
(Préciser l'année de passage du test et le score)

### DEMANDE

#### MOBILITÉ SUR 1 SEMESTRE

DEADLINE DE DÉPÔT DE DOSSIER :

1an ou 1<sup>er</sup> semestre\* : 1<sup>er</sup> février

2<sup>nd</sup> semestre : 1<sup>er</sup> septembre

*\*patrimoine uniquement*

Mobilité 1 an - 2<sup>ème</sup> année - réseau AD Education

Mobilité 2<sup>nd</sup> semestre - 2<sup>ème</sup> année

Mobilité 1<sup>er</sup> semestre - 3<sup>ème</sup> année (Patrimoine uniquement)

*\*Pour rappel, les étudiants émettent des souhaits et non des choix. Le nombre de dossier pouvant partir dans chaque établissement étant limité*

École souhaitée\* : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*\*Pour rappel, les étudiants émettent des souhaits et non des choix.  
Le nombre de dossier pouvant partir dans chaque établissement étant limité*

### DÉCLARATION

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales  
(cf page2).

Je m'engage, en cas d'admission, à effectuer le séjour  
dans son intégralité.

J' m'engage à m'acquitter des frais de scolarité de l'école  
de condé avant mon départ.

Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## RAPPELS

- La validation du séjour d'études à l'étranger est soumise à l'approbation de l'école de condé et de l'école / université partenaire.
- L'école de condé et l'école / université partenaire ne prennent pas en charge les frais divers (logement, transport, alimentation...)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX ÉCHANGES INTERNATIONAUX

### 1. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉCHANGES :

Accords bilatéraux Un accord bilatéral (Erasmus ou non) est un contrat qui encadre les programmes d'échanges entre deux écoles / universités. Le nombre de candidature par établissement est limité par cet accord.

Programmes d'échanges Erasmus Dans le cadre d'échanges Erasmus, des bourses de mobilités sont allouées aux étudiants (de 300 à 400€/ mois en moyenne). Ces montants sont variables et sont définis chaque année par la Commission Européenne. Si le nombre de bourses allouées à l'Ecole de Condé par le programme Erasmus est insuffisant pour répondre à toutes les demandes, la priorité sera donnée aux meilleurs dossiers.

### 2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est à compléter et à déposer avant la date limite de candidature, à l'accueil de votre école, accompagné des pièces à joindre. Il appartient aux étudiants de se renseigner en amont de leur candidature sur les établissements et les pays où ils souhaitent effectuer leur échange.

### 3. SÉLECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidatures sont soumises à la validation de la direction de chaque école.

Dans le cas où le nombre de candidatures serait supérieur au nombre de places disponibles, la direction de l'école procède à une sélection basée sur le niveau des dossiers (notes + book).

Les dossiers validés seront envoyés au bureau international qui contactera les candidats pour étudier leurs souhaits d'échanges.

Chaque établissement partenaire répondant à des exigences différentes, le bureau international se réserve le droit de rediriger les choix des candidats et de leur proposer d'autres établissements partenaires.

Les cas de figures suivants entraînent automatiquement l'annulation de la candidature :

- Tous dossiers déposés après la date limite de candidature.
- Tout manquement au règlement intérieur de l'école de condé.
- Tout retard ou irrégularité dans le règlement des frais de scolarité de l'école de condé.

Les cas de figures suivants entraînent automatiquement l'annulation du séjour :

- Toute irrégularité dans le règlement des frais de scolarité.
- Tout manquement au règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

### 4. ANGLAIS :

Il est recommandé aux étudiants qui candidatent dans un établissement anglophone de passer un test d'anglais reconnu (TOEIC, TOEFL, IELTS, BULATS...), certains établissements refusant les candidatures sans ces tests.

Il appartient à chaque étudiant de se renseigner directement auprès des organismes concernés pour le passage de ces examens d'anglais.

### 5. FRAIS DE SCOLARITÉ

Dans le cadre d'accords bilatéraux, l'étudiant règle les frais de scolarité de son établissement d'origine (Ecole de Condé).

### 6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ASSURANCE :

Il appartient à l'étudiant de se renseigner sur sa couverture sociale et sur son assurance lors de son séjour à l'étranger.

### 7. DURÉE DU SÉJOUR :

La durée du semestre étant propre à chaque établissement, si un décalage existe dans le cursus à l'Ecole de Condé, le départ doit être validé avec la direction de l'école. L'étudiant s'engage à régler les frais de scolarité de l'Ecole de Condé avant son départ.